



École de la Paix

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mercredi 20 mars 2024 à 19h

Salon du personnel de l'école

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves (a. 64) »

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la rencontre du 24 janvier 2024
5. Sujets en approbation
 - 5.1 Calendrier 2024-2025 **document**
 - 5.2 Temps alloué à chaque matière (grille matière) **document**
 - 5.3 Normes et modalités d'évaluation 2024-2025 **document**
 - 5.4 Règles de formation des groupes 2024-2025 **document**
 - 5.5 Journée pré-accueil au préscolaire – 6 juin 2024
 - 5.6 Règle de conduite 2024-2025 **document**
6. Sujet en consultation
 - 6.1 Principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine, découpe (art. 77.1) **document**
7. Sujet en information
 - 7.1 Application des recommandations du rapport de protecteur régional de l'élève.
8. Sujet en adoption
 - 8.1 Comité de parents et président
 - 8.2 Enseignants
 - 8.3 Membres du soutien, des professionnels et du service de garde
 - 8.4 Direction
9. Varia
-
10. Date de la prochaine réunion 24 avril 2024
11. Levée de l'assemblée

La président,

Le directeur,

Mario Duchaine

Maxime Brosseau